



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire des comptes

du mardi 1^{er} septembre 2020 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateurs :	M. Benoît Ducrest et Mme Nicole Parisod
Citoyennes et citoyens présents :	19 (majorité à 10) + 1 secrétaire qui n'a pas le droit de vote communal
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich, MM. Eric Dénervaud, Francis Dénervaud et Germain Bovet, la fiduciaire Hervest SA

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2020
2. Comptes 2019
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Divers

Au nom du conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. En raison des conditions sanitaires actuelles, le port du masque a été imposé. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°34 du 21 août 2020, par un avis tous ménages et par un affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à 20h10. CJ précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit une fois le PV approuvé.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire, Karine Charrière qui est également employée au contrôle des habitants de la commune de Rue. Karine Charrière est en fonction depuis le 1^{er} mars 2020 et a été assermentée par le Conseil Communal.

M. le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nomme les personnes excusées. Il souhaite la bienvenue à M. Nicolas Bacchetta et M. Frédéric Schafeitel, nouveaux habitants de la commune. Ils habitent avec leurs familles à Impasse des Ecoliers 15.

M. le Syndic demande une minute de silence en mémoire de Mme Claudine Crausaz, décédée le 30.04.2020 à l'âge de 63 ans.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2020

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à M. Patrick Blot, pour sa rédaction.

Votants	19	Abstention	0	Majorité	10	Oui	19	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Comptes 2019

Chaque personne présente a reçu un exemplaire du résumé des comptes. **Mme Myriam Desarzens Besson**, boursière communale, présente les comptes 2019 et apporte quelques commentaires pour les éléments particuliers ressortant des différents chapitres.

2.1. Fonctionnement

Compte de charges : CHF 1'778'138.–.

Dans ce montant, sont comptées les charges liées sans compétences financières de la commune. Ce sont les charges en faveur du Canton pour un montant de CHF 450'517.– et en faveur du District et des associations, pour CHF 589'294.–. Il y a aussi les charges dites causales qui sont en relation directe avec les produits et taxes communales (ordures, eau potable, eaux claires, eaux usées,...) pour un total de CHF 135'407.–. On y trouve les charges non-financières, qui englobe les amortissements, l'impact de la clé glânoise et l'attribution à la réserve pour péréquation 2020 à 2024 pour un montant de CHF 403'800.–. Les charges avec compétences communales représentent env. 11,2% pour un total de CHF 199'120.– (entretien des routes, frais fiscaux, administration générale, bâtiment communal, etc.)

Mme Myriam Desarzens Besson explique qu'au cours de l'exercice 2019, il y a eu des dépenses exceptionnelles, telles que le 1^{er} août, l'achat du défibrillateur, l'achat du radar pédagogique et le changement des compteurs d'eau.

Compte de produits : CHF 1'778'490.–

Ce montant englobe les rentrées d'argent suivantes : Les impôts et part sur les véhicule, les loyers et intérêts internes, contribution - vente et taxe d'eau, ordure, épuration et non-pompiers; la péréquation des besoins, les réserves obligatoire et les imputations interne.

2.2. Investissements

Mme Myriam Dessarzens Besson explique qu'il a au chapitre 1 quelques frais de mensurations et aux chapitres 6 & 7 les décomptes finaux de la Route du Moulin, Place de la Douane et Impasse des Ecoliers.

Bilan au 31.12.2019 :

Dans les actifs, se trouve la Route du Moulin, Place de la Douane et Impasse des Ecoliers pour un montant de CHF 546'200.– et le réseau d'eau potable, eaux claire et défense incendie pour CHF 896'518.–.

Au passif, il y a un emprunt de CHF 1'000'000.—. La réserve pour la péréquation pour un montant de CHF 465'000.— et la fortune de la Commune pour un total de CHF 475'568.—.

Dans les réserves d'investissements, on trouve l'eau potable - CHF 231'296.— - et l'eau claire et usée - CHF 287'649.—.

Dans les réserves de fonctionnement, il y a les pompiers, les eaux claires, usées et potables, les ordures pour un total de CHF 24'845.—.

Mme Myriam Dessarzens Besson demande si l'assemblée à des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à M. Philippe Besson pour la suite de la présentation.

Ph. Besson explique que pour l'exercice 2019 un bénéfice de l'exercice de CHF 352.— ainsi que le montant attribué à la réserve de la péréquation 2022-2024 CHF 360'000.—. Donc nous pourrions penser à une magnifique année. En réalité, l'année n'est pas si bonne, car il y a eu des recettes aléatoires et non-répétitives, pour un total de CHF 107'730.— et des impôts sur années précédentes de CHF 783'005.—. En soustrayant ses recettes extraordinaires au bénéfice corrigée, c'est bel et bien une perte de CHF 530'383.—. Ph. Besson ajoute que tous les avis de taxation 2019 ne sont pas enregistrés, mais des recettes d'environ CHF 735'000.— sont envisageables. Comme ce montant n'est pas certain, il n'a pas été pris en compte lors du bouclage pour éviter de fausser les comptes.

Pourquoi mettre autant d'argent en réserve ? Parce que l'avenir se montre sombre. Le canton a mis en place la péréquation pour que les plus riches donnent au plus pauvres. Pour les charges liées, le système est un peu différent, avec la clé glânoise qui prend en compte le rendement fiscal des communes. Ph. Besson rappelle qu'en 2016, il y a beaucoup de recettes dans la Commune, nous espérons la même chose 2019. Notre part pour la clé glanoise, en 3 ans est passé de de 1,29% à 2,35%. La population d'Auboranges ne représente que 1.18% de la population du District.

Concernant la péréquation cantonale, c'est le résultat de l'année 2016 qui a été pris en compte pour les budgets 2019-2020-2021. Le résultat de l'année 2019 sera pris en compte pour les budgets 2022-2023-2024. Ph. Besson estime que l'orage aura passé en 2025. Ph. Besson explique qu'une fois le Conseil en possession de tous ces chiffres, une analyse sera faite.

En 2019, la clé glânoise a engendré un supplément de charges de CHF 180'000.— par rapport à 2018. Ph. Besson estime qu'en 2022 c'est un dépassement de CHF 440'000.— qu'il faut prévoir.

Pour la péréquation c'est CHF 80'000.— qui ont été imputés. Après un rapide calcul jusqu'en 2024, Une estimation montre que le total des besoins pour la péréquation sera de CHF 1'200'000.—.

Ph. Besson montre encore les statistiques démographiques de la Commune. Aujourd'hui, Auboranges comptent 300 habitants. Depuis les années 1995-1996, il y a eu les ventes de zones à bâtir et les habitations créées. La population a alors doublé dans l'entier du district et des investissements colossaux ont été envisagés dans le district. Le financement de ces investissements pèse maintenant dans les comptes communaux. Cela a déjà engendré l'augmentation du taux d'imposition.

M. le Syndic remercie Mme Myriam Desarzens Besson pour la présentation des comptes et M. Philippe Besson pour les projections futures qui sont relativement importantes pour anticiper les dépenses. CJ donne la parole à l'assemblée.

M. Griesser demande ce qu'il en est du taux de l'emprunt de CHF 1'000'000.—. Ph. Besson répond que la Fondation Supplétive de la Confédération a fait un taux négatif de 0.1%. Une négociation est en cours pour un renouvellement. Une bonne nouvelle est arrivée par courrier car cette

fondation serait d'accord de nous prêter à nouveau de l'argent avec un taux d'intérêt négatif de 0.05%.

M. Perrenoud demande ce qu'il en est des réserves car lors de la dernière assemblée il a été dit que les réserves n'étaient pas autorisées. Ph. Besson explique qu'elles sont autorisées pour autant qu'elles soient affectées à quelques choses. C'est un jeu d'écriture dans les comptes et non un jeu d'argent réel. L'Etat a contrôlé les comptes et aucune remarque n'a été formulée. Ph. Besson ajoute qu'avec la mise en place du nouveau plan comptable pour 2022, cela ne sera plus possible.

2.3. Rapport de l'organe de contrôle

La société Hervest Fiduciaires SA est la société de contrôle depuis 2019 jusqu'à 2021. CJ fait lecture de son rapport. MM. Pralong et Bonvin terminent leur rapport par la phrase usuelle contenue le rapport : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat, ne sont pas conformes à la loi ».

2.4. Rapport de la commission financière

M. Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 10 août 2020. Les points les plus importants ont été présentés lors de la présentation de Mme Dessarzens Besson. La Commission financière relève des coûts non-budgétés tels que le changement des compteurs pour CHF 30'247.-, l'achat du radar mobile de CHF 6'300.-, le curage des conduites d'eaux claires dans le hauts du village pour CHF 12'110.- dont la moitié a été prélevée sur la réserve d'investissement. Des coûts imprévus dans la partie informatique de l'administration ont impacté les comptes pour un peu moins de CHF 10'000.- supplémentaires. La part au COG a baissé par rapport au budget, puisque le Préfet a pris en compte pour la première fois depuis 2012, les remarques du Conseil communal et a reversé les excédents.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2019.

M. le Syndic remercie les membres de la Commission financière pour leur travail et M. Décotterd pour la lecture du rapport.

2.5. Approbation des comptes

M. le Syndic soumet à l'assemblée les comptes 2019, dont le compte de fonctionnement présente une bénéfice de CHF 352.- et une réserve de CHF 360'000.- pour la péréquation.

VOTE : les comptes 2019 sont approuvés à la majorité. M. le Syndic remercie l'assemblée pour leur confiance, ainsi que Mme Myriam Dessarzens Besson et M. Philippe Besson pour l'excellente tenue des comptes et la présentation de ce soir.

Votants	15	Abstention	1	Majorité	8	Oui	14	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

3. Divers

M. le Syndic remercie Patrick Blot pour les 9 mois de secrétariat communal de juin 2019 à février 2020. **M. le Syndic** présente une nouvelle fois Mme Karine Charrière, habitante de Blessens, qui a repris le poste de secrétaire dès le 1^{er} mars 2020 et qui travaille également au contrôle des habitants de la commune de Rue.

Par rapport à ce changement, **M. le Syndic** présente les différentes modifications de l'organisation. L'adresse de la commune a été changée et est désormais Rte du Menhir 63 - 1673 Auboranges. Mme Charrière est engagée comme secrétaire pour la correspondance et les PV. Le contrôle des habitants est repris par Mme Dessarzens Besson en plus de la bourse, à la Rte du Moulin 43.

Pour le bureau de vote, Mme Parisod a accepté d'être responsable du bureau et Mme Golay en tant que membre. **M. le Syndic** lance encore un appel si quelqu'un veut rejoindre l'équipe. **M. le Syndic** annonce que les scrutateurs « volants » seront toujours appelés. **M. le Syndic** demande à chacun d'être attentif que pour les votes anticipés il faut se rendre à l'Impasse des écoliers 14 et non à la Route du Menhir 63.

M. le Syndic remercie toutes les personnes qui ont accepté les différentes tâches pour le bon fonctionnement de la commune.

M. le Syndic signale à l'assemblée que les corvées communales 2020 sont maintenues pour tous les habitants. Les nouveaux arrivants sont exemptés la première année, mais sont les bienvenus quand même. Par contre, l'agape risque fort de tomber à l'eau.

Le centre Epicentre de Romont est terminé. Les élèves y accèdent depuis le 31.08.2020, l'inauguration aura lieu le 18 septembre et ouverture au public dès le 21.09.2020.

Parole à l'assemblée

M. Pierre Perrenoud, concernant le Chemin du Verney le trou en bordure de chaussée côté Jaquier est toujours aussi important, il serait vraiment nécessaire de faire quelque chose. M. Benedikt Wüthrich répond qu'une entreprise a été mandatée, l'offre est signée et nous attendons l'exécution des travaux dans les prochaines semaines.

M. Perrenoud explique que sur le chemin du Verney, il y a le panneau « bordiers autorisés » des deux côtés de cette route mais de petits malins prennent ce chemin et roulent à vive allure et un accident risque d'arriver. M. Perrenoud explique avoir évité un accident de peu car une voiture avec plaques vaudoises lui a coupé la priorité, de plus, il s'est fait insulter par le conducteur alors qu'il n'était pas fautif. **M. le Syndic** explique qu'il a également assisté à l'interpellation d'un riverain envers un conducteur pour l'informer qu'il n'avait pas le droit de passer. Le Conseil Communal prend note de ce problème et regardera comment régler le problème.

M. Perrenoud est surpris de capter la 5G au Chemin du Verney. **M. le Syndic** répond qu'il y a des émetteurs 5G dans la région et qu'il est probable que cela vienne de là, mais nous n'avons pas plus d'information si ce n'est que la couverture s'améliore. **M. le Syndic** répond que des mesures ont été prises par rapport à l'antenne d'Auboranges et elles correspondent aux normes. M. Perrenoud a appelé NetPlus et ils conseillent de passer sur la 5G. **M. le Syndic** ne sait pas d'où vient le signal 5G reçu. Mme Parisod explique qu'il y a un plan sur internet des antennes émettrices et les plans de couverture.

M. Griesser revient sur le point du Chemin du Verney, il semble que lors du goudronnage du tronçon, il avait été décidé de ne pas goudronner l'entier ou de mettre une chicane. Mais que rien n'a été fait. **M. le Syndic** est bien conscient de la problématique de cette route et que le Conseil communal va chercher une solution pour palier au problème.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt l'assemblée à 21h02 en remerciant les personnes présentes pour leur participation. Rendez-vous dans 99 jours pour la présentation du budget.

Auboranges, le 1^{er} septembre 2020

La Secrétaire

Le Syndic

Karine Charrière

Christophe Jaccoud